



Déclaration de la FSU lors du CTSD du 06/02/2015

Nous siégeons aujourd'hui à la date de repli du CTSD car celui-ci a été convoqué à une date de grève impliquant la majeure partie des organisations présentes aujourd'hui. La FSU espère que cette convocation un jour de grève ne constituera pas un précédent pour le fonctionnement de ce comité.

Mardi dernier, les collègues étaient nombreux à revendiquer des salaires en rapport avec leur qualification, des conditions de travail qui progressent réellement, une formation digne de ce nom et des moyens pour l'Éducation prioritaire. Les vœux de la ministre de l'éducation nationale ne sauraient se limiter à la seule reconnaissance rhétorique.

Pour la FSU, la satisfaction de ces revendications est une condition nécessaire : l'attente vis à vis de l'École est de plus en plus forte. Que nous nous placions sur le plan de la formation continue, des effectifs des classes, de la scolarisation des moins de 3 ans, du manque de remplaçants ou des postes de RASED, la Refondation tant attendue déçoit toujours un peu plus ...

L'attente vis à vis de l'école devient démesurée quand on compte sur elle aussi pour lutter contre la radicalisation. Une des missions de l'école est d'enseigner le vivre ensemble et des valeurs au travers de pratiques, aucun moyen afférent n'y est dévolu, à notre connaissance : les seules injonctions ne sauraient suffire. Nous sommes dubitatifs quant à la faisabilité de tout ce qui est assigné à l'École. Tel était le sens de notre audience auprès de la secrétaire générale de la Préfecture. L'État compte sur nous qui sommes en première ligne pour repérer les situations déviantes dans les établissements. Nous avons indiqué la méfiance qui est la nôtre à l'égard des signalements qui peuvent être faits, notamment sur le site académique, comme si tout un chacun pouvait dénoncer n'importe qui (y compris un enseignant). Ce n'est pas sans danger.

La nouvelle instance qu'est le Comité Départemental d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) peut constituer un espace d'échanges propice à la mise en œuvre d'actions éducatives. Nous profitons de ce CTSD pour vous demander de bien vouloir le réunir en dehors du mercredi après-midi.

Lors de l'audience en préfecture également, nous avons remis les dossiers des RRS que les collègues avaient confiés à la FSU. Le taux de pauvreté dans notre département est supérieur à celui des autres départements bourguignons, avec des disparités sociales telles qu'il est tout à fait inapproprié de vouloir sortir toutes les écoles d'un réseau : nous citerons ici à nouveau les exemples d'Imphy et de Fourchambault. Nous pourrions aussi souligner la nécessité de prendre en compte les CSP des parents de La Machine et de Cercy la Tour : deux secteurs dont il nous a été dit qu'il était inutile de les faire entrer dans

l'éducation prioritaire au prétexte qu'ils ne concernaient pas un nombre d'élèves suffisant.

L'attente vis à vis de l'école est réaffirmée et, dans le même temps, 12 postes doivent être ôtés à la Nièvre ; que dire d'un secteur rural qui se vide peu à peu et où les populations ne voient plus, au travers de l'école, la présence de l'État. : comment peut-on raisonnablement penser que de jeunes familles vont s'installer quand l'école est à 20 kilomètres.

Nous allons aborder une autre attente qui est celle des enseignants de Nevers vis à vis de la municipalité. Quand le maire de Nevers a reçu l'intersyndicale le 15 janvier, nous avons reçu l'assurance que les effectifs des classes ne seraient pas supérieurs à 24 et que , je cite » le directeur académique avait pris l'engagement selon lequel tous les enseignants de Nevers retrouveraient un poste à Nevers, le maire tenant à ce que cet engagement soit respecté » . Nous souhaitons que vous nous informiez, Monsieur le Directeur de l'état des échanges entre la DSDEN et la municipalité de Nevers car les personnels sont dans une incertitude anxiogène.

Dans le second degré, les collèges du département se voient retirer environ 12 postes pour une baisse des effectifs attendue de 164 élèves. Cette évolution des moyens est présentée par Rectorat comme une traduction mécanique des variations d'effectifs, puisque le H/E départemental est maintenu au millième près. La FSU tient cependant à souligner que la stabilité du H/E global du département ne semble pas se traduire par le maintien des taux d'encadrement dans les établissements. Nous constatons en effet que les dotations de certains établissements sont en baisse alors que les effectifs sont annoncées en augmentation. De plus, dans plusieurs collèges, il est annoncé que les dédoublements possibles cette année en sciences par exemple ne le seraient plus à la rentrée ou qu'il n'est plus possible de financer les IDD.

Pour les établissements classés dans l'éducation prioritaire, la FSU constate qu'ils ne semblent pas bénéficier de moyens supplémentaires. Quelle conséquence le classement en REP d'un établissement a -t-il pour la détermination de sa DHG ?

Pour les lycées du département où les effectifs devraient évoluer positivement, ce n'est pas le même zèle qui a prévalu dans la prise en compte des variations . En effet, les H/E des établissements seront en baisse à la prochaine rentrée.

Enfin, en lycée comme en collège, la pression restera identique sur la question des HSA puisque le ratio reste constant. La FSU demande qu'aucun poste ne soit supprimé pour atteindre un certain niveau d'HSA et qu'aucun complément de service ne soit motivé par le seul objectif d'atteindre le ratio d'HSA fixé. Pour la FSU, les conditions de rentrée dans le second degré ne connaîtront

aucune amélioration dans notre département.

Concernant la mise en place de l'IMP, le décret régissant cette indemnité n'étant pas paru, la FSU demande que la répartition des enveloppes dans les établissements soit repoussée au-delà de la publication du décret. En revanche, nous demandons que les conseils d'administration puissent faire dès maintenant leur proposition d'allègement de service comme le prévoit l'article 3 du décret du 23 août 2014.

Enfin, plusieurs établissements annoncent une évolution importante des moyens consacrés à l'accompagnement éducatif. Quelle est l'évolution sur l'ensemble de notre département de ces moyens mis à disposition des établissements ?

A mi-chemin d'un quinquennat qui a placé l'école au centre de ses préoccupations, la FSU considère que l'ambition affichée ne se concrétise pas, et continuera, comme elle l'a fait le 3 février, à porter l'exigence pour un service public d'éducation de qualité.